



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUIN 2026

Le deux du mois de juin deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

Date de la convocation :

26 mai 2026

Date d'affichage :

26 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Etaient présents : M. Laurent NIVELLE, M. Stéphane DEROUET, Mme Brigitte SMITH, Mme Dominique PÉ, Mme Cécile SAULEAU, M. Michel PIDOU, Mme Delphine DESBOIS, Mme Nadège ROULLEAU, M. Jean-Noël NIVELLE, M. Jérôme ARNOUX, M. Emmanuel BLANCHET, M. Arnaud DUROCHER, M. Tony FRESNEAU, Mme Coralie PAYNOT.

Etait excusée : Mme Juliette BAZIN donne pouvoir à Mme Nadège ROULLEAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Noël NIVELLE.

Ordre du jour :

- Droit de préemption urbain,
- Tarifs cantine, garderie, salle des fêtes, jeu de boules de pétanque couvert, aire de pique-nique et divers, et concessions dans le cimetière,
- Point sur les travaux rue Georges Péron,
- Devis ROULLEAU Th. Travaux rue G. Péron,
- Point travaux sur la renaturation de la cour d'école,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du **5 mai 2026** est adopté à l'unanimité.

1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur la maison sise **11 rue Georges Péron** appartenant à Monsieur **Yannick GOYAT**.

2-TARIFS CANTINE, GARDERIE, SALLE DES FETES, JEU DE BOULES DE PETANQUE COUVERT, AIRE DE PIQUE NIQUE ET DIVERS, ET CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

S'étant rapprochée des différentes commissions, la commission finance présidée par M. Stéphane DEROUET, rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux en vigueur sur les services communaux et propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Cantine :

- 3,65 € pour les enfants de maternelle,
- 3,85 € pour les enfants du primaire,
- 5,00 € pour les élèves non préinscrits au moins 48h à l'avance,
- 4,80 € pour le personnel communal et instituteurs,
- 8,50 € pour les extérieurs.

Accueil périscolaire :

- 0,54 € le quart d'heure de début ou de fin de journée si quotient familial supérieur ou égal à 558,
- 0,50 € le quart d'heure pour un quotient de 458 et à 557,
- 0,45 € le quart d'heure pour un quotient de 358 à 457,
- 0,39 € le quart d'heure pour un quotient inférieur ou égal à 357,
- 6,60 € le quart d'heure au-delà de 18h30 quel que soit le quotient familial,
- 0,45 € le goûter,

Salle des fêtes :

Habitants de la commune :

- | | | |
|---|-------------|---|
| - Pour une journée | 85 € | |
| - Pour deux jours (week-end ou semaine) | | <ul style="list-style-type: none">• Du 1^{er} mai au 30 septembre 155 €• Du 1^{er} octobre au 30 avril 185 € |

Particuliers ou associations hors commune (gratuit pour les associations communales)

- | | | |
|---|--------------|---|
| - Pour une journée | 170 € | |
| - Pour deux jours (week-end ou semaine) | | <ul style="list-style-type: none">• Du 1^{er} mai au 30 septembre 245 €• Du 1^{er} octobre au 30 avril 315 € |

Ces tarifs comprennent l'intervention d'un employé communal pour l'entretien du parquet.

Pour la réservation de la salle, il sera demandé :

1. **Une caution de 250 €** au moment de la remise des clés. Cette somme sera encaissée en cas de dégâts importants dans la salle, et en cas de désordre à l'ordre public. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
2. **Une caution de 90 €** pour le cas où le ménage ne sera pas réalisé correctement. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
3. **Un forfait de 22 €** est mis en place pour les locataires qui souhaitent déposer leurs déchets dans les bacs mis à disposition à la salle des fêtes.

TARIFS UTILISATION AIRE DE PIQUE-NIQUE

- **Forfait branchement électrique de 22 € par jour**, quel que soit le temps d'utilisation dans la journée.
- **Un forfait de 54 € par semaine** est suggéré en cas d'utilisation prolongée. Une demande du nombre d'ampères utilisés sera effectuée auprès des consommateurs, qui, suivant la puissance utilisée pourrait engendrer une évaluation des 50 € de base.
- **Accès poubelles forfait 22 €.**
- **Une caution de 400 €** sera demandée. Cette somme sera restituée au locataire lors de la restitution des clés du compteur et après constat du bon état de l'aire de pique-nique. Dans le cas contraire, cette somme sera conservée par la municipalité.

LOCATION JEUX DE BOULES DE PETANQUE COUVERT

- La location du jeu de boules de pétanque fera l'objet d'une convention pour le local couvert à l'exclusion de la partie privative. Le prix de cette location a été arrêtée à **35 € pour le week-end ou 2 jours en semaine.**
- **Une caution de 100 €** sera demandée lors de la remise des clés, non encaissée et restituée lors de la restitution des clés. En cas de constat de dégâts ou autres désagrément cette somme sera encaissée. Les conditions particulières de location seront inscrites dans la convention.

TARIFS DIVERS

Diverses prestations à destination des habitants de la commune :

- | | | | |
|---|---|--|---------------------------------------|
| • Envoi numérisé : | 1 € | • Location d'un ensemble 10 tables, 20 bancs sur remorque : | 40 €, caution de 1 000€ remor. |
| • Copie A4 : | 0,15 € | | |
| • Copie A3 : | 0,25 € | • Chenil : | forfait 20€/jour |
| • Location de chaise : | 0,20 € la chaise | | |
| • Location de table à tubes : | 3 € la table | | |
| • Branchement électrique Place Michel Pruvost pour camion alimentaire : | 12 € par présence hebdomadaire / mois. | | |

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

CASE DE

COLOMBARIUM

15 ans **250 euros**

30 ans **450 euros**

CAVURNE

15 ans **350 euros**

30 ans **650 euros**

CONCESSION

TRADITIONNELLE

15 ans **70 euros**

30 ans **100 euros**

Dépôt des cendres

Gratuit

VENTES DE TERRAIN

Inférieur à 250m² **250 €**

De 251m² à 500m² **500 €**

De 501m² à 1000m² **1000 €**

Si supérieur à 1000m² **1000 € + 0,40€/m²**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la commission, et après délibération, valide à l'unanimité les propositions ci-dessus, excepté le point de location de tables à tube augmenté d'1€ avec 10 voix pour, 1 abstention, et 4 contres, à compter du 1er Septembre 2026.

3 – POINT SUR LES TRAVAUX RUE GEORGES PERON – LIAISON DOUCE

Monsieur le Maire invite chaque conseiller municipal à envoyer des idées de nom de l'aménagement de la liaison douce pour une décision à venir.

Les aménagements de la liaison douce sont en voie d'être finis. Il reste l'entrée qui est en cours, 2 à 3 petites reprises comme le parking voitures où les places de stationnement font apparaître des pierres qui dépassent, et de petits agencements paysagers. La barrière cadenassée pour l'accès voitures est posée. A la suite de fortes pluies, il a été constaté que l'eau se dirige bien dans la noue. Les jeux pour enfants ainsi que tout le mobilier sont posés (les repose-vélos, poubelle).

4 - DEVIS Thierry ROULLEAU – LIAISON DOUCE

Monsieur Laurent NIVELLE présente un devis de l'entreprise Thierry ROULLEAU, relatif aux travaux de la liaison douce concernant le muret en pierre avec le dessus en ardoises, en sortie de la parcelle côté rue des marinières, ainsi que la mise en place de 3 bancs pour un montant de 5 300€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE de valider le devis de l'entreprise Thierry ROULLEAU pour la somme de **5 300€ HT**.

5 - POINT SUR LES TRAVAUX DE LA RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE

Stéphane Derouet présente un rapport sur la renaturation de la cour d'école indiquant le commencement des travaux de l'entreprise Id Verde le 1^{er} jour des vacances scolaires, soit le 6 juillet prochain, pendant une durée de trois semaines.

Dans le cadre du choix des matériaux, soigneusement sélectionnés selon, notamment, le critère de recyclage, il s'avère que la buse en béton s'est vue rejetée par le bureau d'étude. Deux solutions sont présentées en remplacement :

1 – Un tunnel à ramper en Inox diam 80 cm, intégré dans une bute en terre pour un prix de : **4 197,35€ HT soit 5 036,82 € TTC,**

Ou 2- La réalisation d'un petit pont en bois entre deux butes en terre pour un montant de **4 751€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de valider le devis d'un tunnel à ramper pour la somme de **4 197,35€ HT soit 5 036,82 € TTC**.

6 – DEVIS DIVERS :

Un souffleur de feuilles mobile, ainsi que des casques et harnais ergonomiques, ont été achetés pour réduire la pénibilité des agents.

7 – RAPPORT DES COMMISSIONS

La commission Tourisme a échangé avec Mme Godard, représentante d'Anjou Tourisme, sur les modalités et les critères d'adhésion à la labellisation « Villages de charme de l'Anjou ». Actuellement, 16 villages labellisés existent en Maine-et-Loire.

Deux pistes ont été évoquées pour obtenir une reconnaissance :

1. Adhésion à l'Association « Village de charme »

- **Coût** : Cotisation annuelle.
- **Engagement** : Travail sur le long terme pour intégrer des critères tels que :
 - L'aménagement du territoire.

- La dimension écologique et les actions de renaturation.
- La préservation et la valorisation du patrimoine.
- L'existence de musée.

Il faut s'appuyer sur le potentiel existant.

2. **Obtention du label « Villes et Villages fleuris »**

- **Coût** : Cotisation annuelle.
- **Défis** :
 - Relever le challenge via les Services Techniques (espaces verts).
 - Développer les critères requis.

La réflexion s'engage sur une période de 2 ans, avec l'accompagnement de Mme Godard. Il sera possible de rencontrer un village déjà labellisé pour échanger sur les bonnes pratiques.

Le but étant de créer un parcours attractif dans le village pour retenir les visiteurs en mettant en valeur le patrimoine local.

8 - QUESTIONS DIVERSES

- Centre Intercommunal d'Action Sociale : un appel à candidature est lancé auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour renouveler les représentants.
- A sa demande, Monsieur Lambert Creuxlebois, nouvellement élu à la présidence de la Communauté d'Agglomération, viendra se présenter aux conseillers municipaux et exposer les axes et orientations lors d'un prochain conseil municipal.

• **Réunion avec La Poste**

Le maire, accompagné de Brigitte SMITH, a rencontré une représentante de La Poste pour échanger sur le renouvellement de la convention de l'Agence Postale Communale (APC). La Poste a indiqué qu'une réflexion interne l'amène à restructurer son maillage territorial : pour maintenir une agence postale, celle-ci doit se situer à plus de 5 km d'un autre point de service. Or, ce n'est pas le cas ici.

Face au refus du maire de fermer l'agence, ce dernier a proposé de prendre en charge l'intégralité des frais liés à son maintien. La représentante a cependant souligné que cette solution serait refusée. Elle a plutôt évoqué, sans garantie, la possibilité d'installer un point poste chez un commerçant local. Reste également la question du devenir de l'agent communal titulaire de ce poste.

Annnonce de fermeture

Un courrier vient d'être reçu, annonçant la fermeture de l'Agence Postale Communale. Pour rappel, en 2008, le bureau de poste avait été fermé pour être remplacé par une APC, afin de maintenir un service public. La Poste versait alors une indemnité d'environ 1 000 € pour couvrir les charges et le personnel. Cependant, la baisse continue de la fréquentation et la réduction des compensations de l'État pour « service public » rendu (passées de 174 M€ à 130 M€ en 2026) ont conduit La Poste à ne pas reconduire la convention.

Proposition de calendrier

La Poste propose une fermeture effective le **29 juin 2026**, mais, compte tenu des arguments, elle offre exceptionnellement de reporter cette date au **1er février 2027**.

Le Conseil municipal décide d'acter la prolongation de fermeture, mais souhaite poursuivre les échanges pour identifier les alternatives pour assurer la continuité du service public à St Clément des Levées.

- Emmanuel Blanchet demande à faire vider le bâtiment du stade car les urinoirs sont cassés.
- Date du prochain conseil : **Mardi 7 juillet 2026 à 20 h** à la mairie.

La séance est levée à 22h15.

Rappel des délibérations du jour :

DCM 2026-06-01 – TARIFS CANTINE, GARDERIE, SALLE DES FETES, JEU DE BOULES DE PETANQUE COUVERT, AIRE DE PIQUE NIQUE ET DIVERS, ET CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

DCM 2026-06-02 – DEVIS Thierry ROULLEAU – LIAISON DOUCE

DCM 2026-06-03 – POINT SUR LES TRAVAUX DE LA RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE

Procès-verbal validé le 7 juillet 2026 par les membres du Conseil municipal :

Le Secrétaire de séance,
Jean-Noël NIVELLE



Le Maire,
Laurent NIVELLE

